



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale concernant l'augmentation de la capacité de stockage d'alcool de bouche à la Distillerie BUSNEL, domaine de la Pommeraie sur la commune de Gonneville-sur-Honfleur

Demandeur : Distillerie BUSNEL SAS – Route de Lisieux – 27260 CORMEILLES

Emplacement des installations : Domaine de la Pommeraie 14600 Gonneville-sur-Honfleur

Par arrêté du 09 février 2023, une enquête publique d'une durée de 32 jours consécutifs est prescrite du **mardi 14 mars 2023 (17 h)** au **vendredi 14 avril 2023 (12 h)** à la mairie de Gonneville-sur-Honfleur portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant l'augmentation de la capacité de stockage d'alcool de bouche à la Distillerie BUSNEL, domaine de la Pommeraie sur la commune de Gonneville-sur-Honfleur.

Communes concernées par le rayon d'affichage de 2 km :

Ablon	Equemauville	Fourneville
Genneville	Honfleur	La Rivière Saint Sauveur

Le dossier d'enquête publique est déposé et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4484>
- à la mairie de Gonneville-sur-Honfleur :
 - ✓ le mardi de 16 h à 19 h
 - ✓ le vendredi de 10 h à 12 h
 - ✓ et lors des permanences du commissaire enquêteur
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) aux heures d'ouverture du public (lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- sur le registre disponible à la mairie de Gonneville-sur-Honfleur,
- par voie postale au commissaire enquêteur à la mairie de Gonneville-sur-Honfleur, siège de l'enquête,
- sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4484>. Cet accès sécurisé sera à privilégier, et à défaut, les observations et propositions du public pourront être adressées à : pref-enquete-icpe@calvados.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la mairie de Gonneville-sur-Honfleur. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4484>. Elles sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations sur le dossier peuvent être demandées auprès de M. Vincent ROBADAY, référent technique, par téléphone au 06 64 47 10 79 ou par mail à l'adresse : vincent.robaday@la-martiniquaise.fr

Le commissaire enquêteur, M. Pierre GUINVARC'H, ingénieur à la retraite, désigné par le tribunal administratif de CAEN se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations et propositions écrites et orales, à la mairie de Gonneville-sur-Honfleur :

mardi 14 mars 2023	17 h – 19 h
samedi 25 mars 2023	10 h – 12 h
vendredi 14 avril 2023	10 h – 12 h

Une copie du **rapport et des conclusions** du commissaire enquêteur sera adressée, dès réception, au responsable du projet. Ledit rapport sera mis à la disposition du public dans la mairie de Gonneville-sur-Honfleur ainsi qu'à la préfecture du Calvados (bureau de l'environnement et de l'aménagement) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le Calvados pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, M. le Préfet statuera par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation sur la demande d'autorisation environnementale, éventuellement assorti de prescriptions.

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Florence BESSY